

# Mémoire sur le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada

Déposé au BAPE

Par le Conseil régional de l'environnement de Laval



AVRIL 2016

## Table des matières

1. Présentation de l'organisme .....	2
2. Introduction.....	3
3. Le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada.....	3
3.1 Le projet au Québec .....	4
3.2 Le projet à Laval.....	4
4. Les risques potentiels à Laval .....	5
4.1 Impacts sur la santé humaine et la sécurité des Lavallois.....	5
4.1.1 Le risque de pollution atmosphérique .....	5
4.1.2 Qualité et contamination de l'eau.....	5
4.1.3 Impacts sur les terres agricoles .....	6
4.1.4 Risques d'incendies ou d'explosions .....	7
4.2 Risques portant sur le patrimoine naturel de Laval .....	7
4.3 Risques liés à la consommation et la dépendance au pétrole .....	8
5. Conclusion .....	9
6. Références .....	11
Annexe 1.....	13

## 1. Présentation de l'organisme

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval est un organisme à but non lucratif regroupant de façon volontaire tout individu, organisme privé ou public intéressé à la protection et l'amélioration de l'environnement ainsi que de la qualité de vie. Le CRE de Laval se préoccupe des dimensions sociales, environnementales et économiques dans une perspective d'équité afin d'assurer un développement qui réponde aux besoins présents sans priver les générations futures d'une qualité environnementale.

La mission du CRE de Laval est d'améliorer la qualité de l'environnement et de promouvoir le développement durable en respectant la capacité de support des écosystèmes. Le CRE de Laval est prêt à travailler avec tous les intervenants dans le respect des lois et des règlements. L'œuvre entreprise par le CRE de Laval se fait en toute objectivité.



3235, boulevard Saint-Martin Est, Local 218  
Laval (Québec) H7E 5G8  
Tél. : (450) 664-3503  
[www.credelaval.qc.ca](http://www.credelaval.qc.ca)

## 2. Introduction

La compagnie TransCanada a déposé en 2014, auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ), le projet Oléoduc Énergie Est, un projet de pipeline long de près de 4 600 kilomètres destiné à transporter plus de 1,1 million de barils de pétrole par jour, depuis l'Alberta et la Saskatchewan jusqu'au Nouveau-Brunswick, en passant par le Manitoba, l'Ontario et le Québec. Ce projet constitue à ce jour l'un des plus grands projets de pipeline en Amérique du Nord. Il comprend actuellement la conversion de 3 000 kilomètres de gazoduc ainsi que la construction d'une nouvelle canalisation de 1 516 kilomètres, principalement au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Alberta et en Ontario. Le projet prévoit également la présence de stations de pompage, de vannes, de terminaux de réservoirs, des stations de comptage aux points de livraison et d'un terminal maritime au Nouveau-Brunswick.

Le 7 mars 2016, la première séance de consultation sur le projet d'Oléoduc Énergie Est du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) s'est ouverte à Lévis et les séances se sont tenues jusqu'au 17 mars 2016 à Lévis, Laval, Trois-Rivières et La Pocatière. La commission du BAPE tiendra les séances publiques de la deuxième partie de l'audience à compter du 25 avril 2016. Dans ce cadre, le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval souhaite remettre le présent mémoire sur le projet Oléoduc Énergie Est- Section québécoise à la commission d'enquête. Il est à noter que le CRE de Laval présente ce mémoire selon les informations connues au moment de sa rédaction, et que celles-ci sont susceptibles d'évoluer au cours du projet.

Le CRE de Laval s'inquiète en effet des risques potentiels liés à la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation du pipeline Énergie Est sur le territoire de la région lavalloise. Le CRE de Laval soulève les impacts possibles sur la santé et la sécurité des Lavallois, sur la biodiversité lavalloise et sur la stratégie de réduction de consommation de pétrole amorcée à Laval, qui sont selon le CRE, contraires aux principes de la Loi sur le développement durable. Par ailleurs, le manque de précision quant au tracé exact du pipeline sur le territoire lavallois rend les mesures de prévention difficiles à établir.

## 3. Le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada

Le projet Énergie Est de TransCanada a pour objectif de transporter 1,1 million de barils de pétrole par jour, en provenance de l'Alberta et de la Saskatchewan, vers les raffineries de l'Est et un terminal maritime du Nouveau-Brunswick. Le Québec serait donc directement concerné et impacté par cet important projet de construction et d'exploitation de pipelines à travers le Canada.

### 3.1 Le projet au Québec

Le projet Oléoduc Énergie Est prévoit la construction d'un pipeline de 648 km, qui s'étend entre la frontière Ontario-Québec et la frontière Québec Nouveau-Brunswick, dont 624 km de nouvelles canalisations et 24 km de canalisations latérales et de pipelines d'interconnexion. Concernant les infrastructures, 107 vannes, 10 stations de pompes et 2 stations de comptage sont prévus tout au long du tracé.

Le projet, tel que présenté par TransCanada lors des premières séances de consultation au BAPE, envisage de traverser un peu plus de 800 cours d'eau au Québec, dont les rivières des Outaouais, des Mille Îles, de l'Assomption et des Prairies. En cas de déversement dans la rivière des Outaouais, et selon les scénarios d'intervention possibles, ce sont 26 prises d'eau potable qui pourraient être affectées en 12 heures. Dans le cadre d'un déversement dans la Rivière des Mille-Îles ou de l'Assomption, une à deux prises d'eau potable seraient touchées (RNCREQ, 2015). Les écosystèmes aquatiques et riverains, les habitats fauniques et la qualité de l'eau pourraient également être impactés au niveau des rivières traversées, et ce jusque dans le fleuve Saint-Laurent.

Le tracé de l'oléoduc actuellement envisagé menacerait également un important corridor forestier de la couronne Nord de la région métropolitaine de Montréal, contrariant ainsi les objectifs visés par les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine montréalaise (CMM) qui fixe à 17% la protection du territoire du Grand Montréal, incluant des bois et des corridors forestiers métropolitains ainsi que des milieux humides (RNCREQ, 2015).

Soulignons également que la production de pétrole des sables bitumineux est l'un des principaux responsables de l'augmentation des émissions de GES du Canada depuis 1990 (RNCREQ, 2015). L'exploitation des sables bitumineux entrerait donc en contradiction avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) fixés par le gouvernement du Canada et le gouvernement québécois (37,5% d'ici 2030 par rapport aux émissions de 1990).

*Les impacts à l'échelle canadienne, québécoise et métropolitaine sont analysés et discutés de manière plus approfondie dans le mémoire déposé en septembre 2015 par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ).*

### 3.2 Le projet à Laval

Le tracé présenté par TransCanada prévoit que le pipeline traverserait l'île de Laval du nord au sud, dans sa partie est (cf. annexe 1). Une vanne de sectionnement serait prévue avant l'entrée à Laval et une autre se situerait sur l'île.

L'oléoduc devrait donc traverser Laval depuis la région de Lanaudière, en provenance de la MRC des Moulins, pour finir à la station de comptage au point de livraison située sur l'Île de Montréal. Cela suppose que l'oléoduc franchirait deux rivières qui bordent Laval, à savoir les rivières des Milles Îles et des Prairies.

Le tracé passerait également par la zone agricole située à l'est de l'île ainsi qu'à proximité du secteur résidentiel St-François.

Soulignons qu'à Laval, l'oléoduc 9B d'Enbridge traverse déjà le quartier résidentiel de St-François et la zone agricole, du nord au sud, à l'est de l'île, faisant circuler environ 300 000 barils de pétrole par jour.

## 4. Les risques potentiels à Laval

Le CRE de Laval souhaite soulever plusieurs interrogations concernant les impacts potentiels dû à la construction et à l'exploitation de l'Oléoduc Énergie Est sur le territoire lavallois.

### 4.1 Impacts sur la santé humaine et la sécurité des Lavallois

#### 4.1.1 Le risque de pollution atmosphérique

Le CRE de Laval s'interroge sur le risque de pollution atmosphérique et acoustique engendrés par la construction d'un nouveau pipeline sur le territoire lavallois, impactant de ce fait la qualité de vie des résidents et des travailleurs à Laval.

D'importantes émissions de GES sont produites lors de l'extraction des sables bitumineux, mais également lors de la construction d'un pipeline. Ainsi, les activités de construction génèrent elles aussi des gaz ayant un impact direct sur l'effet de serre, comme le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>) et l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), principalement causés par la consommation en carburant des équipements motorisés nécessaires au creusage et à l'installation du pipeline (BAPE, 2016). Le CRE de Laval s'inquiète donc de l'impact sur la qualité de l'air et de l'émission des GES provoqué par la construction et l'exploitation du pipeline sur le territoire de Laval.

#### 4.1.2 Qualité et contamination de l'eau

Selon le tracé actuel, le pipeline traverserait deux rivières entourant l'île Jésus et passerait dans le secteur amont des berges de l'Archipel du Mitan.

Or, lors des phases de construction et d'exploitation d'un pipeline traversant un cours d'eau, il peut y avoir altération des eaux de surface ainsi que des eaux souterraines, provoquant potentiellement une contamination de l'eau, pouvant dans certains cas être toxique pour la santé humaine (Polytechnique, 2015).

Alors que le nombre de fuites dans les pipelines a triplé au Canada depuis les dix dernières années (Équiterre, 2016), le CRE de Laval s'interroge sur la capacité de TransCanada à garantir et assurer la santé et la sécurité des résidents lavallois lors de l'exploitation du pipeline. Le tracé du pipeline indique que celui-ci traverse la rivière des Outaouais. Or, un déversement à ce niveau pourrait contaminer les rivières des Mille Îles et des Prairies où sont situées toutes les prises d'eau potable de la Ville de Laval (Ville de Laval, 2015) et de plusieurs municipalités situées au nord de Laval. Par conséquent, le CRE de Laval s'inquiète des risques portant sur la santé que provoquerait une contamination des prises d'eau potable des municipalités, impactant potentiellement plusieurs centaines de milliers de personnes.

Étant donné qu'il est considéré qu'un déversement accidentel de pétrole, dans le cadre d'une traversée de rivière, est à l'heure actuelle impossible à totalement contenir ou nettoyer (Polytechnique, 2015), la fuite ou un déversement de pipeline mettrait ainsi en danger la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines des rivières traversées, ainsi que l'ensemble de la flore et de la faune qui en dépendent. Une rivière, du fait de son débit, est par ailleurs susceptible de transporter des contaminants sur une grande distance, d'affecter les berges et potentiellement de se mélanger avec des aquifères souterrains (Polytechnique, 2015). De plus, le CRE de Laval se questionne sur les capacités d'agir de TransCanada si un bris survenait en hiver, notamment sous la glace.

Enfin, la contamination des sols et des eaux souterraines figure parmi les principaux problèmes constatés au Canada lors de la cessation d'exploitation d'un pipeline (ONÉ, 2015).

Le CRE de Laval craint donc des impacts négatifs, voire possiblement toxiques, sur la quantité et la qualité de l'eau des rivières dont dépend l'alimentation en eau potable de la Ville de Laval, sur la quantité et la qualité des eaux de surfaces et souterraines lors du franchissement des rivières des Mille îles et des Prairies, et ce pendant et après l'exploitation du pipeline.

#### 4.1.3 Impacts sur les terres agricoles

L'oléoduc traverse également la zone agricole de Laval. Le CRE de Laval s'inquiète par conséquent des répercussions possibles sur les sols et sous-sols de la zone lors de la construction du pipeline. Il a été analysé sur des zones de passage d'un pipeline antérieur (Sarnia-Montréal) que le rendement des parcelles cultivées avait baissé de manière significative (jusqu'à 40%) les années suivant la construction du pipeline, en partie dû au mélange de terre de surface avec du sous-sol et au dérangement du sol (Shields, s.d)

Par ailleurs, dans le cadre d'une fuite lors de l'exploitation de l'oléoduc qui contaminerait l'eau et/ou les sols utilisés par les agriculteurs, le CRE de Laval s'inquiète des conséquences possibles sur la qualité des productions agricoles en terme sanitaire, ainsi que des impacts économiques et financiers subis par les agriculteurs en cas de contamination des sols.

La contamination des sols pouvant être possible lors de la construction, en cas de fuite lors de l'exploitation et de la cessation d'exploitation du pipeline (ONÉ, 2015), le CRE de Laval est préoccupé par le passage du pipeline sur des terres agricoles lavalloises.

#### 4.1.4 Risques d'incendies ou d'explosions

Enfin, en sus des risques de déversement possibles tout le long de l'oléoduc et proche des zones de pompage, les risques d'incendie et d'explosion restent une préoccupation importante, alors que le tracé prévoit de passer à proximité d'une zone résidentielle à Laval. Si la société TransCanada affirme que le transport par pipeline est plus sécuritaire que par train, il n'en demeure pas moins que tout transport de pétrole comporte des risques aux conséquences variées et potentiellement graves. Par ailleurs, malgré les systèmes de détection développés par les compagnies pétrolières, nombre d'incidents et de fuites d'oléoducs ont été signalés par des passants. Par exemple, le 5 avril 2016, TransCanada a dû fermer le pipeline Keystone après le signalement par un passant d'une fuite survenue au Dakota du Sud, près d'une station de pompage (Le Devoir, 2016).

**Par conséquent, le CRE de Laval estime que la construction et l'exploitation du pipeline Énergie Est sur le territoire lavallois contrevient au principe de santé et de qualité de vie tel qu'énoncé dans la Loi sur le développement durable, Chapitre II, article 6, principe a : « les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ».**

## 4.2 Risques portant sur le patrimoine naturel de Laval

Le tracé initial de l'oléoduc prévoyait de traverser l'Archipel du Mitan. Si cette option a dû être écartée par TransCanada, la présence du pipeline au niveau de la rivière des Prairies dans le secteur de l'Archipel du Mitan demeure inquiétante pour le CRE de Laval. En effet, l'Archipel du Mitan constitue l'une des 24 réserves naturelles en milieu privé de la province. Il bénéficie d'une protection à perpétuité assurée par le gouvernement du Québec. La présence d'espèces végétales vulnérables ou menacées, dont l'arisème dragon (*Arisaema dracontium*) y a été recensée lors d'une campagne d'observation en 2004. Localisés sur un couloir migratoire de l'Atlantique, les chenaux entourant les îles de l'archipel constituent également un habitat faunique de grande qualité pour la sauvagine



et certaines espèces de poissons comme le grand brochet et la perchaude.

Par ailleurs, les rives de la rivière des Mille îles abritent l'habitat de la Carmantine d'Amérique (*Justicia americana*), une espèce floristique dont la présence se raréfie de plus en plus en Amérique du Nord et qui bénéficie, à titre d'espèce menacée, d'une protection juridique au Québec (MDDELCC, s.d.). Le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*) a été observé à l'ouest de l'île de Laval ainsi que dans la rivière des Mille Îles (Pêches et Océans Canada, 2014). Il est considéré comme une espèce menacée et a été inscrit à la Liste des espèces en péril du Canada en 2013. Le rétablissement du dard de sable, pour les populations du Québec, est pourtant considéré comme réalisable, avec un objectif à court-terme de maintien de la population puis un objectif de long-terme visant à permettre la croissance des populations actuelles et de rétablir, dans la mesure du possible, les populations historiques disparues (Pêches et Océans Canada, 2014). Enfin, la rivière des Mille Îles abrite le chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi - Copper Redhorse*) dont le statut est également menacé au Québec et en voie de disparition au Canada (Parc des Mille Îles, 2016).

Une fuite ou un déversement de pétrole dans la rivière des Outaouais pourrait ainsi menacer la survie de ces espèces au Québec. Le CRE de Laval craint donc que la construction, l'exploitation de l'oléoduc, ainsi que tous les risques liés à la pollution de l'eau et aux déversements de pétrole impactent de manière négative et irréversible les espèces fauniques et florales, dont certaines bénéficient du statut d'espèces menacées au Québec, ainsi que leurs habitats recensés dans le secteur lavallois.

**Ainsi, selon le CRE de Laval, le projet de l'oléoduc Énergie Est pourrait mettre en danger la biodiversité présente dans nos écosystèmes ainsi que la réserve naturelle de l'Archipel du Mitan.** Ce risque potentiel vient à l'encontre du septième principe de la Loi sur le développement durable, Chapitre II, article 6, principe I : « *la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens* ».

#### 4.3 Risques liés à la consommation et la dépendance au pétrole

Le CRE de Laval croit que le Québec doit réduire sa consommation et sa dépendance aux énergies fossiles pour préserver la santé publique, protéger notre environnement et optimiser notre économie.

Le CRE s'est engagé dans des démarches collectives, telles que le programme Par notre PROPRE énergie initiée par le RNCREQ, afin de mobiliser le Québec et les municipalités vers une transition énergétique, en réduisant notre recours au pétrole et en augmentant

notre recours aux énergies renouvelables. Le CRE s'est également investi avec la Table de concertation lavalloise sur la réduction de la consommation de pétrole, afin d'établir des mesures concrètes dans le cadre du Plan d'action régional de la réduction de la consommation de pétrole (PARRCP) 2015-2020. La Ville de Laval détient un fort potentiel de réduction de sa consommation de pétrole et le CRE de Laval encourage tous les efforts qui visent cette réduction. Le CRE soutient en effet la diminution du recours à l'automobile au profit du développement des transports en commun, de leur électrification et de l'aménagement urbain durable qui favorise les déplacements en transport actif et en commun.

En plus des retombées positives concernant l'environnement et la santé, la réduction de notre consommation de pétrole engendrerait d'importants bénéfices économiques. Selon l'étude de Renaud Gignac, économiste-conseil, diminuer notre consommation de pétrole de 16% en six ans au Québec, permettrait des gains de plusieurs millions de dollars pour l'État, favoriserait le développement régional, créerait des emplois et allégerait les dépenses des ménages québécois (RNCREQ, 2014).

C'est pourquoi la construction et l'exploitation d'un pipeline au Québec et sur le territoire de Laval apparaît au CRE de Laval comme une mesure contraire aux investissements fournis par les nombreux acteurs lavallois visant la réduction de consommation du pétrole. **L'exploitation du pétrole, ressource non renouvelable et polluante, qui contribue aux changements climatiques, doit être réduite au profit des énergies locales, propres et renouvelables, or le passage d'un oléoduc sur le territoire lavallois ne peut contribuer à cette stratégie.**

Le passage du pipeline sur le territoire québécois et lavallois ne saurait répondre au principe d'efficacité économique énoncé par la Loi sur le développement durable, Chapitre II, article 6, principe d : « *l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement* ».

## 5. Conclusion

Les aménagements doivent respecter la capacité de support de nos écosystèmes. La protection de l'environnement, tel qu'énoncé dans la Loi sur le développement durable, suppose que celle-ci « *doit faire partie intégrante du processus de développement* » (Chapitre II, article 6, principe c). Par ailleurs, l'exploitation de pétrole non conventionnel au Canada, son transport par la conversion d'un gazoduc ainsi que la construction d'un pipeline à travers plusieurs provinces ont soulevé d'importantes questions et inquiétudes légitimes de la part de nombreux acteurs.

Au regard des éléments soulevés précédemment, le CRE de Laval s'inquiète de la présence du pipeline Énergie Est sur le territoire lavallois. La construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation future de l'oléoduc dans la région de Laval font peser de nombreux risques sur la santé et la sécurité des habitants et travailleurs lavallois, notamment en termes de pollution atmosphérique, de contamination des prises d'eau potable et des sols agricoles et des risques de fuites, d'incendie ou d'explosion, en particulier à proximité d'une zone résidentielle. De plus, le pipeline met en danger le patrimoine naturel et la biodiversité présente dans la région lavalloise, dont certaines espèces ayant le statut d'espèces menacées. Enfin, le passage d'un oléoduc entre en contradiction avec les objectifs fixés par la région de diminuer notre consommation et notre dépendance aux énergies fossiles et contribue à l'augmentation des émissions de GES. En contrepartie, les bénéfices pour la Ville et les résidents sont très faibles : peu d'emplois locaux créés et peu de revenus assurés pour la Ville.

*C'est pour toutes ces raisons, et en vertu du principe de précaution « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement » (chapitre II, article 6, principe j) que le CRE de Laval s'oppose au projet d'oléoduc Énergie Est, aussi bien à l'échelle du Québec qu'à celle du territoire de Laval, afin de protéger l'environnement, les populations et l'économie de la région, aussi bien pour les générations présentes que les générations futures.*

## 6. Références

- BAPE. 2016. Réponse en référence à la question concernant la méthodologie utilisée pour calculer les émissions de gaz à effet de serre lors de l'audience du 22 mars dernier, consulté le 11 avril 2016  
[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/pipeline\\_st\\_laurent/documents/DA55.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/pipeline_st_laurent/documents/DA55.pdf)
- Équiterre, page consultée le 08 avril 2016, <http://www.equiterre.org/fiche/projet-oleoduc-energie-est-transcanada>
- Gaudreau, N. 2005. Rapport sur la situation du dard de sable (*Ammocrypta pellucida*) au Québec. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Direction du développement de la faune. 26 pages.
- J.A. Shields, s.d, les impacts possibles de la construction d'un pipeline sur les terres agricoles, projet d'installation du gazoduc Bécancourt. Agriculture Canada, direction de la recherche.
- Le Devoir. 2016. TransCanada forcée de fermer le pipeline Keystone après un déversement. Consulté le 08 avril 2016 <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/467243/transcanada-forcee-de-ferme-le-pipeline-keystone-apres-un-deversement>
- Ministère du développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Loi sur le développement durable, Chapitre II, article 6
- Oléoduc Énergie Est Ltée. 2016. Projet Oléoduc Énergie Est. Aperçu du projet au Québec.
- Office national de l'énergie (ONÉ). 2015. Cessation d'exploitation des pipelines - Document de travail sur les questions d'ordre technique et environnemental.  
[http://www.one-neb.gc.ca/prtcptn/pplnbndnmnt/pplnbndnmnttchnclnvrnmntl-fra.html#s3\\_4](http://www.one-neb.gc.ca/prtcptn/pplnbndnmnt/pplnbndnmnttchnclnvrnmntl-fra.html#s3_4)
- Parc de la Rivière des Mille Îles. 2016. Poissons en péril. Page consultée le 11 avril 2016  
<http://www.parc-mille-iles.qc.ca/fr/poissons-en-peril>
- Pêches et Océans Canada. 2014. Programme de rétablissement du dard de sable (*Ammocrypta pellucida*), populations du Québec au Canada, Série des programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Pêches et Océans Canada, Ottawa, vii + 50 p.

- Polytechnique Montréal. 2015. Étude sur les traverses de cours d'eau dans le cadre de la construction et de l'exploitation des pipelines au Québec. Préparé pour le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN).
- Ville de Laval. 2015. Mémoire de la Ville de Laval. Projet oléoduc Énergie Est de TransCanada déposé dans le cadre de la consultation publique de la Commission de l'environnement de la communauté métropolitaine de Montréal.
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ). 2015. Mémoire déposé à Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre des consultations publiques sur le projet d'oléoduc Énergie-Est de TransCanada.
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ). 2014. Les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec. 50 pages.
- TransCanada. 2016. Projet Oléoduc Énergie Est –section québécoise. Aperçu du projet au Québec processus BAPE. [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc\\_energie-est/documents/PR-Resume\\_global.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc_energie-est/documents/PR-Resume_global.pdf)

# Annexe 1 – cartes Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada – section québécoise





